

SUJET COMMUN AUX CENTRES DE GESTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE SESSION 2018

JEUDI 18 JANVIER 2018

SPÉCIALITÉ "ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE"

ÉPREUVE ÉCRITE à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à **vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.**

Durée : 1 H 30
Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous composerez directement sur le sujet qui sera agrafé à l'intérieur de la copie d'examen. Aucune réponse ne sera portée sur la copie.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur le sujet ni sur la copie d'examen, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- L'emploi du blanc correcteur est autorisé.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- L'utilisation d'une calculatrice non programmable de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comprend 13 pages (y compris celle-ci).

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Question 1 (4 points)

Depuis le 1er juin 2015 un nouveau système d'étiquetage et de classification des produits chimiques est obligatoire.

Les nouvelles étiquettes posées sur les produits comportent de nouveaux pictogrammes de danger, des indications de danger, des mesures de prudence ainsi que des mentions d'avertissement, qui donneront plus d'informations à propos de la manière dont peuvent être utilisés ces produits dangereux sans nuire à la santé, à l'environnement ou encore sans risquer d'occasionner un incendie ou une explosion.

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation européenne, 9 nouveaux pictogrammes sont établis.

Les pictogrammes sont classés dans les familles de dangers suivantes :

- les dangers physico-chimiques,
- les dangers pour la santé,
- les dangers pour l'environnement.

Pour chacun des pictogrammes suivants, vous devrez remplir les cases en indiquant le type du pictogramme, son descriptif (son action) puis attribuer le ou les danger(s) qu'il représente.

	Exemple				
pictogramme					
type	Corrosif				
descriptif	Produits corrosifs ou caustiques pour la peau et les muqueuses en cas de contact. Ils peuvent provoquer de graves brûlures				
danger	Santé				

pictogramme				
type				
descriptif				
danger				

Question 2 (7 points)

La commune est propriétaire d'une piscine. La margelle périphérique est à la cote finie de 2.56 NGF (Nivellement Général de la France) et la hauteur de l'eau de la piscine remplie est à la cote 2.50 NGF.

À l'aide des plans en **annexe 1**, vous répondrez aux questions suivantes en détaillant vos calculs :

Question 2.1 : Combien mesure A en m ?

.....

.....

.....

.....

.....

Question 2.2 : À quelle hauteur NGF est le point le plus bas de la piscine ?

.....

.....

.....

.....

.....

Question 2.3 : Quel volume d'eau contient la piscine en m³ et en litres ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 2.4 : Sachant que le robinet d'eau produit 15 litres en 8 secondes, combien de temps est-il nécessaire pour remplir la piscine ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question 2.5 :

2.5.1 : Le potentiel hydrogène de l'eau relevé dans la piscine est de 7.8.

Cela décrit une eau

2.5.2 : Quel est le chiffre du Ph neutre ?

.....
.....

Question 3 (4 points)

Parmi les familles d'équipement de protection individuelle (EPI) citées ci-dessous, complétez pour chacune d'entre elles le tableau en indiquant deux types de protection et deux descriptions de la protection qu'elles assurent (*voir exemple pour la vue*).

Familles	Types de protection	Protège de quels risques ? (2 par type)	Nature de la protection
De la vue	<i>Lunettes simples</i>	<i>Mécaniques</i>	<i>Projection de particules solides, choc</i>
	<i>Masque avec visière</i>	<i>Protection arc électrique</i>	<i>Projection de particules solides</i>
De la tête			
De l'ouïe			
Des voies respiratoires			
Des mains			

Question 4 (5 points)

À l'appui de l'annexe 2, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 4.1 : Quel moyen de collecte a retenu le syndicat "SMC" en matière de déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question 4.2 : Citez deux précautions que doit prendre le personnel du syndicat pour ce mode de collecte retenu. Vous détaillerez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

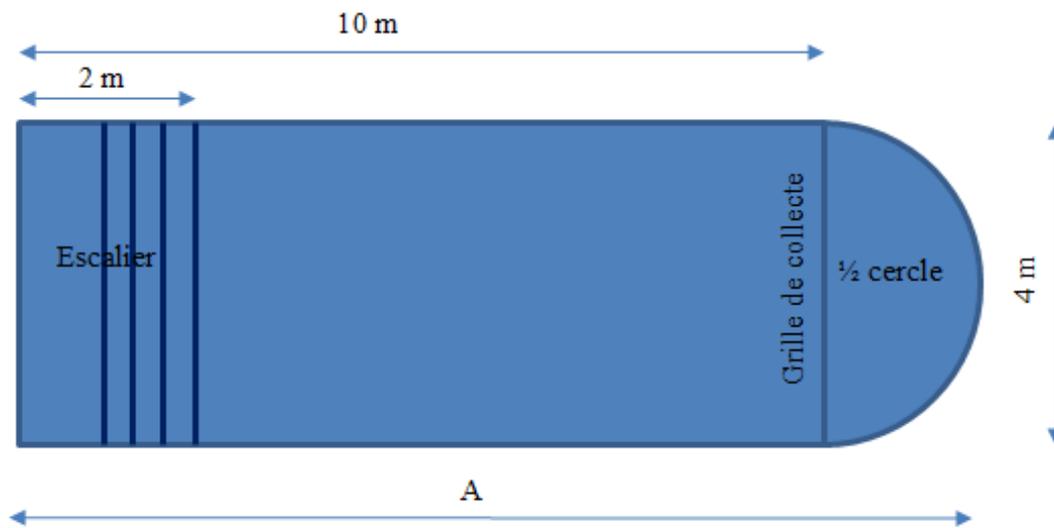
.....

.....

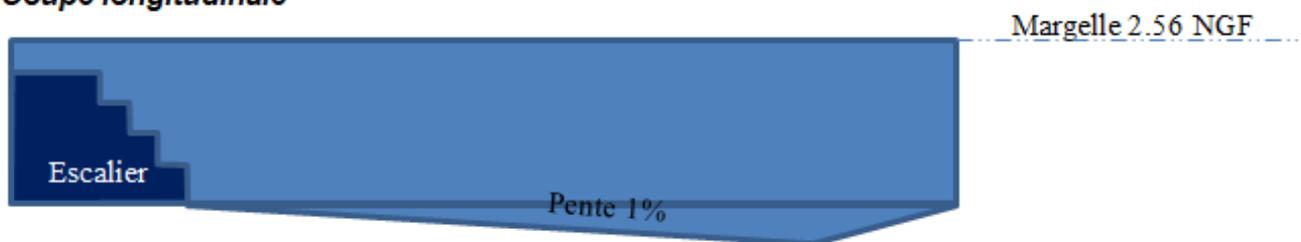
.....

.....

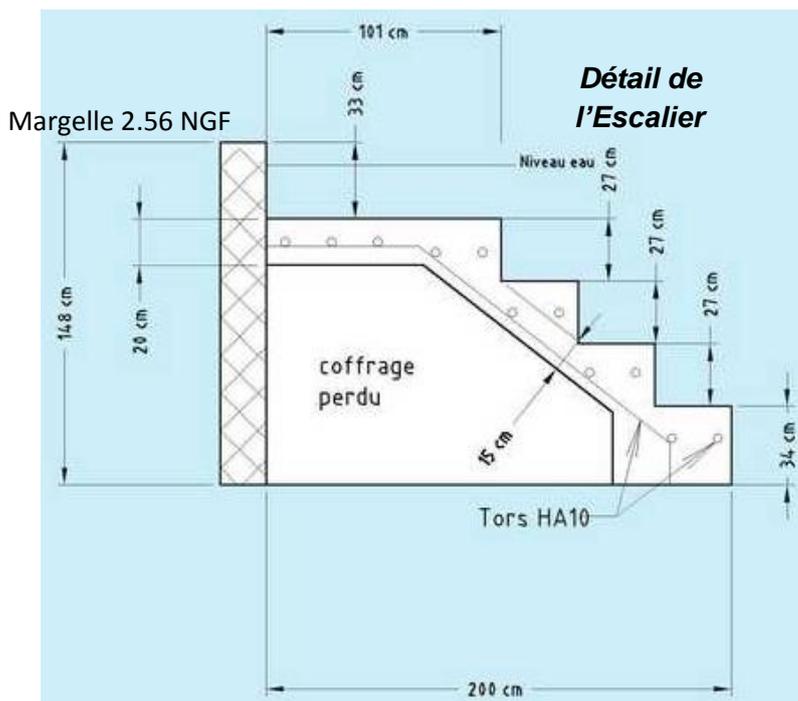
Vue en Plan



Coupe longitudinale



Coupe de détail de l'escalier



Avec le SMC, j'agis, je trie...

ÉDITION
2015

Guide pratique du tri



À CHACUN SON BAC !

NOUVEAUTÉ

Il y a du nouveau dans la gestion des déchets sur le territoire du SMC. Chaque foyer est doté de deux bacs individuels (à l'exception de l'habitat collectif et du centre-ville)

**BAC À COUVERCLE
VERT**
Pour les ordures
ménagères



**BAC À COUVERCLE
JAUNE**
Pour les emballages
ménagères



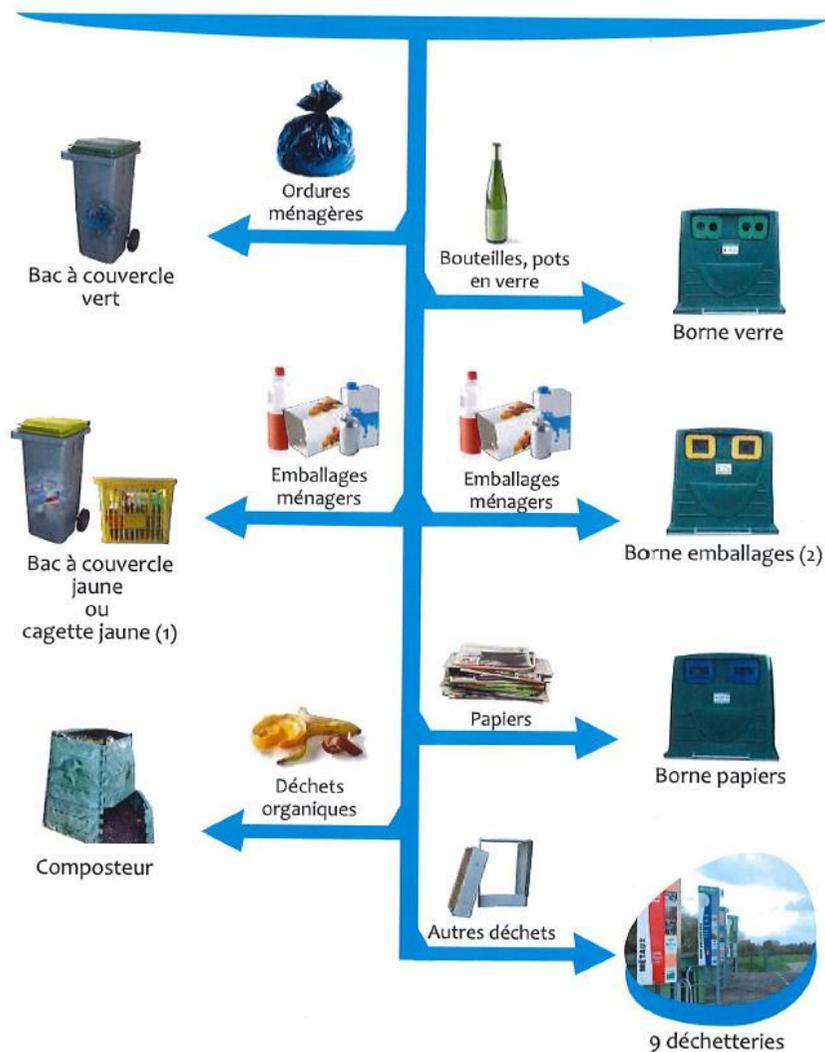
Ce guide pratique a été réalisé afin de vous aider à bien trier vos déchets. Il est votre document de référence.

Vous y trouverez les informations sur :

- les ordures ménagères à placer dans le bac à couvercle vert,
- les emballages ménagères à placer dans le bac à couvercle jaune,
- les consignes de tri des papiers, du verre à déposer dans les bornes d'apport volontaire,
- les déchets acceptés en déchetterie,
- les déchets compostables,
- des astuces pour limiter sa production de déchets.

«La mobilisation de tous est essentielle pour trier plus et mieux tout en réduisant la production de déchets. Je vous remercie, par avance, pour votre geste citoyen.»

LES ÉQUIPEMENTS POUR TRIER SES DÉCHETS



3

ORDURES MÉNAGÈRES

▶ JE DÉPOSE
DANS UN SAC FERMÉ,
TOUS LES DÉCHETS NON RECYCLABLES ET
NON DANGEREUX



RESTES DE REPAS
Os, arrêtes, crustacés, corps gras...

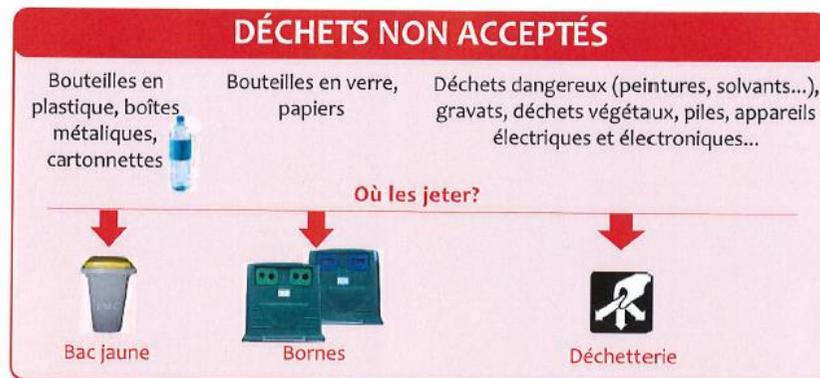


AUTRES DÉCHETS
Emballages souillés
Couches, coton, brosse à dent...
Poussières, litière

Suremballages, boîtes alimentaires (viennoiseries...),
pots (de yaourt, de crème fraîche...), paquets (pâtes, café, bonbons...)
Barquettes en polystyrène
Poches, sacs, films plastiques



**CES EMBALLAGES NE SONT PAS
ENCORE RECYCLÉS !**



LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je peux alléger mon bac et produire un engrais naturel en **compostant certains déchets de repas** (épluchures, restes de repas, café, essuie-tout...).
- ✓ J'effectue de temps en temps le **nettoyage** de mon bac.
- ✓ Je présente mon bac au **point de regroupement**, la poignée côté rue.
- ✓ Une fois la collecte effectuée, je rentre le bac **dans ma propriété**.



LA COLLECTE

- ✓ Les bacs sont ramassés **une semaine sur deux**,
- ✓ En cas de jours fériés, les collectes sont décalées d'une journée, du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.

Attention !

Ne sont pas collectés :

- ✓ les bacs non fournis par le SMC et donc non équipés de puce,
- ✓ les bacs contenant des déchets non conformes.

5

EMBALLAGES

▶ JE DÉPOSE EN VRAC, SANS SAC, LES EMBALLAGES RECYCLABLES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

Alimentaires : bouteilles d'eau, de jus de fruits, de lait, de mayonnaise, d'huile...
Produits d'entretien : lessive, détergents...
Produits de toilette : shampoing, gel douche...



BOÎTES ET SUREMBALLAGES EN CARTON

Cartonnettes
Briques alimentaires



EMBALLAGES EN ACIER ET EN ALUMINIUM

Boîtes de conserve, canettes, bidons de sirop, bombes aérosols, barquettes...

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Bouteilles en verre,
papiers

Boîtes, pots et films en
plastiques, barquettes en
polystyrène



Gros cartons,
ustensiles de
cuisines, pots de
fleurs, piles...

Où les jeter?



Bornes



Ordures ménagères



Déchetterie

LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je ne lave pas les emballages, il suffit de bien les vider.
- ✓ Je mets les déchets en vrac, le centre de tri n'est pas équipé pour ouvrir les sacs.
- ✓ Je présente mon bac au **point de regroupement**, la poignée côté rue.

Attention !

Les bacs contenant des déchets mal triés ne sont pas collectés.
Un ambassadeur du tri est là pour vous accompagner.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les emballages sont triés manuellement au centre de tri
Les matières sont revendues à des entreprises du recyclage pour fabriquer à nouveau des tôles, des plastiques...

LA COLLECTE

- ✓ Les bacs sont ramassés **une semaine sur deux**,
- ✓ En cas de jours fériés, les collectes sont décalées d'une journée, du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.

7

VERRES

JE DÉPOSE EN VRAC, SANS BOUCHON,
LES EMBALLAGES EN VERRE



BOUTEILLES



POTS ET BOCAUX

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Vaisselle en verre, faïence, porcelaine,
vitres, miroirs, pots de fleurs, ampoules,
vitrocéramique.



Où les jeter?



Déchetterie

LE SAVIEZ-VOUS ?

- ✓ Le verre se recycle à l'infini ! C'est un matériau 100% recyclable.
- ✓ Seulement 7 bouteilles sur 10 sont aujourd'hui triées et recyclées.

PAPIERS

▶ JE DÉPOSE EN VRAC TOUS LES PAPIERS



**JOURNAUX
MAGAZINES**



**PUBLICITÉS
PROSPECTUS**



**COURRIERS
LETTRES**



**CATALOGUES
ANNUAIRES**



**LIVRES
CAHIERS**



**ENVELOPPES
PAPIERS**

Attention !

✓ Les suremballages en plastique doivent être enlevés.

✓ Si je ne consulte pas ou peu les publicités, j'appose un autocollant STOP PUB sur ma boîtes aux lettres.

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Papiers gras ou sales, mouchoirs, serviettes et nappes en papier, suremballages, films plastiques

Où les jeter? ➔



Ordures ménagères

AUTRES DÉCHETS

▶ J'APPORTE EN DÉCHETTERIE



Batteries de véhicules



Bois traité
Bois naturel



Cartouches d'encre et toners



Déchets d'équipement électrique et électronique
Pour tout achat d'un nouvel équipement, le revendeur est tenu de reprendre votre ancien matériel.



Gravats
Grandes quantités à emmener en centre de stockage



Huile de vidange



Métaux



Piles et accumulateurs



Polystyrène



Cartons



Déchets diffus spécifiques
Produits dangereux : peintures, solvants et diluants, acides, soude, filtres à huile, phytosanitaires...



Déchets végétaux



Huiles de friture



Lampes, néons



Mobilier
Literie, canapé, chaise, table, meuble...



Plastiques
Seaux, mobilier de jardin, pots de fleurs, jouets...



Radiographies

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Amiante, bouteilles de gaz, cadavres d'animaux, matières explosives ou radioactives, médicaments, ordures ménagères, pneus, souches

LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Si mes objets sont en bon état, je pense à les donner à la recyclerie ou à une association.
- ✓ Je charge mon véhicule en séparant bien les types de déchets.
- ✓ Je ne jette pas mes restes de produits chimiques dans les canalisations ou la poubelle, je les rapporte en déchetterie, dans leur emballage d'origine.
- ✓ Les tailles d'arbustes peuvent être valorisés au jardin après broyage : en paillage pour les massifs ou en compostage.
- ✓ Pour limiter le volume des tontes, je laisse la pelouse sur le terrain, je l'utilise en paillage au pied des haies ou au potager.



LA CARTE D'ACCÈS

- ✓ La carte est obligatoire pour accéder aux neuf déchetteries du SMC.
- ✓ Le retrait de la carte est gratuit au siège social du SMC, sur présentation de la redevance des ordures ménagères.

La demande est également possible via le site internet du SMC ou par envoi postal de la copie de la redevance.

✓ Le nombre de passages est limité à 25 par an, avec la possibilité de recharger une fois la carte, sur demande auprès du SMC. La recharge des 25 passages est automatique au 1er janvier de chaque année.

✓ En cas de perte, vous avez possibilité d'acheter une nouvelle carte au SMC (6€ en 2015).



LA RECYCLERIE

Gérée par le SMC, la recyclerie Tri d'Enfer donne une seconde vie à des objets, matériels. En fonction des arrivages, vous y trouverez :

VAISSELLE

Assiettes, bocaux, plats, poêles, ramequins, tasses, verres...

AMEUBLEMENT

Buffets, bureaux, chaises, étagères, tables...

JEUX ET ARTICLE DE PURICULTURE

Vélos, jeux, poussettes, réhausseurs...

BRICOLAGE JARDINAGE

Outils, tondeuses ...

DIVERS

Bibelots, cadres, CD, cassettes, disques vinyle, livres...



Ventes

Les ventes ont lieu le 2ème samedi du mois et le mercredi suivant.

La recyclerie est située sur le site de la déchetterie

LES BONS RÉFLEXES

✓ Je donne dans toutes les déchetteries du SMC mes objets pour la recyclerie.